



Reporting label Relance - 31 décembre 2023

Informations générales	
Nom de la société de gestion	Financière Arbevel
Nom de l'organisme de placement collectif (OPC)	Plavalca Initiatives PME
Codes ISIN (pour toutes les parts commercialisées)	Part A - FR0011315696 ; Part B - FR0013173051
Code LEI (si disponible)	969500KSL9MYV7JJSK927
Pays de domiciliation de l'OPC	France
Classe d'actifs (actions, private equity, fonds de fonds...)	Actions - petites et moyennes capitalisations
Type de véhicule juridique	Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM)

Politique d'investissement et dynamique de collecte	
Encours (actif net) au 31 décembre 2023 ou, si l'OPC est en cours de levée, capitaux collectés à date	111 750 017 euros
Calendrier de collecte (si l'OPC est en cours de levée)	
Flux de souscription (nets des rachats) entre le 31/12/2020 et le 31/12/2021 (année 2021)	20 226 058 euros soit 18% de l'actif net de l'OPC au 31/12/2020
Flux de souscription (nets des rachats) entre le 31/12/2021 et le 31/12/2022 (année 2022)	-554 356 euros soit 0,3% de l'actif net de l'OPC au 31/12/2021
Flux de souscription (nets des rachats) entre le 31/12/2022 et le 31/12/2023 (année 2023)	-13 125 381 euros soit 10% de l'actif net de l'OPC au 31/12/2022
% de l'actif net investi dans des entreprises françaises en fonds propres / quasi-fonds propres	98,50%
% de l'actif net investi dans des PME/ETI françaises en fonds propres / quasi-fonds propres	82,10%
Régime d'investissement (1 ou 2)	2

Contribution au dynamisme de l'économie et des territoires	
Nombre d'entreprises françaises financées en fonds propres et quasi-fonds propres	71
Nombre de TPE-PME françaises financées en fonds propres et quasi-fonds propres	20
Nombre d'ETI françaises financées en fonds propres et quasi-fonds propres	45
Apport de financements nouveaux à des entreprises françaises	
Nombre d'opérations d'augmentation de capital ou d'introduction en Bourse auxquelles l'OPC a participé de manière significative entre le 31/12/2020 et le 31/12/2021 (année 2021)	15
Nombre d'opérations d'augmentation de capital ou d'introduction en Bourse auxquelles l'OPC a participé de manière significative entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 (année 2022)	5
Nombre d'opérations d'augmentation de capital ou d'introduction en Bourse auxquelles l'OPC a participé de manière significative entre le 01/01/2023 et le 31/12/2023 (année 2023)	4
Nom des entreprises concernées par les opérations d'augmentation de capital ou d'introduction en Bourse	Energisme, Dontnod, Biosynex, Median Technologies, Audiovalley, HRS, Largo, Kerlink, Valneva, NamR, Omer-Decugis, Spartoo, Lacroix, The Blockchain Group, Global Bioenergies, Broadpeak, Grainé Valtz, BOA concept, Kalray, Voltaia, Dontnod (2), Namr (2), Gentili Mosconi, Carbios
% de l'actif correspondant à des titres émis par une entreprise française ayant procédé à une opération d'augmentation de capital ou d'introduction en bourse depuis le 31/12/2020	9,08%
Dimension territoriale	
Nombre de personnes employées en France dans les entreprises du portefeuille financées en fonds propres ou quasi-fonds propres dont le siège social est en France	73226
Nombre de personnes employées par région dans les entreprises non cotées financées en fonds propres ou quasi-fonds propres par l'OPC	Aucun investissement non coté réalisé par l'OPC
Volume d'investissements réalisés par l'OPC dans des entreprises non cotées financées en fonds propres ou quasi-fonds propres par région	Aucun investissement non coté réalisé par l'OPC

Critères ESG	
Nom du/des label(s) ESG attribué(s) au fonds par ailleurs : ISR, Greenfin, Finansol, CIES, LuxFLAG, FNG-Siegel, Towards Sustainability, Umweltzeichen ou Nordic Swan Ecolabel, autres (préciser le nom). Taux d'analyse extra-financière du portefeuille (le cas échéant par classe d'actif)	aucun autre label par ailleurs 75,76%
Résumé de la méthodologie de calcul de la note ESG et/ou rappel des indicateurs suivis au titre du label Relance	Financière ARBEVEL intègre son analyse ESG à la gestion. Le gérant prend en compte les critères ESG au même titre que les critères financiers dans ses décisions de gestion. Il incombe donc au gérant lui-même, et non à une équipe dédiée, ni à une société externalisée, de synthétiser les éléments E, S et G produits par les sociétés. Une grille de 16 critères a été élaborée en interne par consultation de tous les gérants. Nous avons fait le choix de sur-ponder le critère de gouvernance (à hauteur de 30% de la note) et de pondérer les critères S et G pour 25% chacun, compte tenu de l'importance de la qualité des structures de direction dans des sociétés de petite et moyenne taille qui représentent l'essentiel de l'investissement chez Financière Arbevel et du fonds Plavalca Initiatives PME. Une note est ainsi élaborée sur chacun des trois critères. Le critère de gouvernance est renseigné à partir des données des recherches de ISS, notre partenaire « Proxy Advisor » et accorde une importance particulière à la qualité des dirigeants, à la transparence de la rémunération et à son alignement avec les actionnaires, ainsi qu'à l'indépendance du conseil d'administration. Le critère social a été construit à partir des valeurs d'entrepreneur de Financière Arbevel : adhésion des salariés au projet d'entreprise, politique de recrutement ... Le critère d'environnement se distribue entre la qualité des données sur l'impact environnemental de la société sélectionnée et la qualité de sa réflexion permettant de maîtriser cet impact et de mettre en place des produits en économie circulaire. Notre approche intégrée ne vise pas à interdire l'investissement dans des sociétés mal notées, ce qui consisterait à donner une prépondérance à l'extra-financier sur les autres critères et à s'en tenir à une vision statique de la hiérarchie des notes ESG. Nous considérons que certaines entreprises de petite ou moyenne taille n'ont pas une communication aussi aboutie sur des enjeux essentiels que des grands groupes, et que notre rôle est d'accompagner leur prise de conscience des enjeux et leur progression, plutôt que de filtrer. La progression de la note, qui sera renouvelée chaque année sur l'ensemble des sociétés détenues en portefeuille, constitue autant un critère d'appréciation de la société que sa note absolue. Néanmoins, si un enjeu extra-financier n'était pas correctement traité et présentait un risque pour l'investissement, le gérant peut décider de mettre en place une action d'engagement, suggérant des voies d'amélioration à la société et décidant, le cas échéant, de vendre le titre si aucune amélioration n'était constatée dans un délai raisonnable.
Résultats ESG du portefeuille (dernière note ESG calculée ou résultats obtenus sur les indicateurs ESG de référence ; préciser la date de calcul)	24,5/40 selon notre référentiel ou 61% en date du 29/12/2023 sur les rapports annuels 2022
Précédente note ESG du portefeuille (le cas échéant communiquée lors du reporting Relance du 30/06/2023) ou précédents résultats obtenus sur les indicateurs ESG de référence ; préciser la date de calcul	23,5/40 selon notre référentiel ou 59% en date du 30/06/2023 sur les rapports annuels 2022
Résultats ESG de l'indice / univers d'investissement (pour les fonds engagés à surperformer l'indice / univers d'investissement)	non concerné
Actions engagées depuis le 30/06/2023, pour promouvoir les critères ESG du label Relance auprès des entreprises du portefeuille (obligations V a) de la Charte du label Relance)	Streamwide : demande de structuration de la politique RSE et amélioration de l'indépendance du conseil d'administration d'ici l'AG 2025 ; Trigo : demande d'une amélioration sur l'ensemble des critères ESG (électrification du véhicule, gouvernance très familiale, politique sociale peu avancée) ; Ekinops : amélioration de la gouvernance d'entreprise et une plus grande transparence de la politique de rémunération du management ; Française de l'Energie : amélioration de la politique de rémunération et élargissement du conseil d'administration et meilleure compréhension des enjeux environnementaux de l'exploitation Bleue Lorraine ; Lumbird : amélioration de la communication financière ; Waga Energy : demande d'une amélioration des pratiques extra-financières notamment la publication d'un rapport RSE indépendant ; Bilendi : allongement de la période d'obtention des actions gratuites et conditionnées à des critères de performance communiqués ; Medinell : meilleure transparence sur la rémunération et amélioration du conseil d'administration

Eventuels commentaires :